



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental

HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-1-10-1

Séance du vendredi 18 janvier 2019

CONVENTION CADRE PORTANT SUR LES CONTRATS UNIQUES D'INSERTION ET LES CONTRATS A DUREE DETERMINEE D'INSERTION AU TITRE DE 2019

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme LUTENBACHER donne procuration à M. FERRARI.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de Solidarité active et réformant les politiques d'insertion,
- VU les articles L.5134-19-1 à L.5134-19-5, L.5134-20 à L.5134-34, L. 5134-65 à L. 513473 et R 5134-16 et suivants du code du travail,
- VU les articles L 5132-1 à 4, L 5132-15 à 15-1, R 5132-37 à 43 du code du travail,
- VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L 262-1 et suivants,
- VU la délibération du Conseil général n° CG-2009-3-4-3 du 26 juin 2009 relative à la mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active (rSa) dans le Haut-Rhin,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-4-1/ n° CD-2018-6-10-1 du 14 décembre 2018 portant sur la politique de la Solidarité,

VU l'avis favorable de la 10ème Commission lors de sa réunion du 11 janvier 2019,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve et autorise la Présidente du Conseil départemental à signer la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Unique d'Insertion (CUI) et du Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) pour 2019, jointe en annexe,

- Autorise la Présidente du Conseil départemental à ajuster, dans la limite des crédits disponibles, et en accord avec l'Etat, les objectifs visés dans la CAOM pour tenir compte des besoins identifiés et les annexes CERFA afférentes,

- Approuve et autorise la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant n°1 à la convention de gestion de l'aide du Conseil départemental aux employeurs de salariés en Contrat Unique d'Insertion (CUI) avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP), joint en annexe,

- Approuve et autorise la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant n°1 à la convention de gestion de l'aide au poste octroyée par le Conseil départemental pour les structures porteuses d'Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP), joint en annexe,

- Approuve et autorise la Présidente du Conseil départemental à signer, conformément au modèle joint en annexe, les conventions individuelles des structures porteuses de chantier d'insertion visant à préciser les engagements de l'Etat et du Département en terme de cofinancement de Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) et leurs annexes CERFA.

La dépense, limitée aux montants inscrits, sera imputée sur le programme H 812 :

Chapitre 017 Fonction 564 Nature 65661 pour les Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE-CEC),

Chapitre 017 Fonction 564 Nature 65662 pour les Contrats Initiative Emploi (CIE),

Chapitre 017 Fonction 564 Nature 6568 (Autres participations) pour les Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI)

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité